

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Christa Calpini - Un jeune bien formé mérite d'être aidé
pour trouver son premier emploi

La commission chargée d'examiner l'objet susmentionné, qui s'est réunie le 15 décembre 2011, était composée de Mmes Jacqueline Rostan, Christine Chevalley, Christa Calpini, Mireille Aubert, Stéphanie Apothéloz, de MM. Julien Glardon, Michaël Buffat, Claude-Alain Voiblet et du rapporteur président soussigné.

La séance s'est tenue en présence du Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef suppléant du Département de l'économie (DEC), et de M. Roger Piccand, chef du Service de l'emploi (SDE). M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a pris d'excellentes notes.

Développement du postulat

La postulante explique qu'elle a déposé ce postulat suite au constat que des jeunes diplômés peinent à trouver un premier emploi, et ce quelque soit leur titre. Sa propre fille a été confrontée à cette situation. Ce constat est corroboré par la parution, depuis le dépôt de son postulat, de deux articles parus dans le quotidien 24 Heures. La postulante relève que, pour aider les jeunes diplômés qui ne trouvent pas de travail, il n'y a pas d'équivalents aux structures OPTI de la fin de l'enseignement obligatoire qui permettent de mieux gérer ces passages difficiles. Or les difficultés d'insertion touchent aussi les jeunes adultes diplômés ayant terminé leurs études, notamment liées au fait que l'on exige de l'expérience professionnelle.

Depuis le dépôt de son postulat, elle a eu l'occasion de découvrir dans l'offre de cours développée par l'OSEO (Oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière) un module de coaching correspondant à ce qu'elle demande. Ces modules de quatre mois permettent, avec un taux de réussite de 90%, à des jeunes diplômés d'entrer dans le marché du travail (CV, présentation, préparation aux entretiens, contacts avec des entreprises, etc.). Ce cours de l'OSEO est financé par le Crédit Suisse jusqu'en août 2013, ce qui laisse entrevoir une non pérennité. L'OSEO dispose également d'une structure de placement temporaire et fixe très efficace : la structure Interfaces. Il existe d'ailleurs d'autres structures du même type qui fonctionnent toutes à plein régime, ce qui montre qu'il y a une demande.

Le postulat pose également la question de l'incitation des entreprises à engager des jeunes diplômés ou à leur offrir des stages, qui constituent un tremplin essentiel vers l'emploi.

Les directives LACI offrent la possibilité aux ORP de proposer des stages professionnels. La postulante rappelle le succès de la prime de Fr. 5000.- offerte aux entreprises créant de nouvelles places d'apprentissages ; elle relève que cette méthode pourrait être utilisée pour favoriser l'offre de stage ou de premier emploi en entreprise pour les diplômés.

Position du Conseil d'Etat

Le chef du DEC suppléant mentionne quelques chiffres :

- à fin octobre 2011, dans la classe d'âge 15-29 ans, 363 premiers demandeurs d'emploi étaient inscrits au chômage.

- sur ces 363 demandeurs d'emploi, 233 étaient inscrits depuis moins de trois mois ; à contrario, il n'y avait que 14 cas de demandeurs d'emplois dans la tranche 15-29 ans à la recherche d'un emploi depuis plus de 15 mois. Cette catégorie de chômeurs trouve relativement vite du travail.
- concernant la catégorie de personnes visée par le postulat, seules 31 de ces 363 personnes étaient au bénéfice d'une formation tertiaire. Les jeunes au bénéfice d'une formation supérieure sont donc très peu nombreux à être inscrits au chômage et y restent peu de temps. L'UNIL organise notamment des « Atelier emploi », destinés à guider les étudiants et à les conseiller dans leur processus d'intégration dans le monde du travail.

Le chef du DEC suppléant souligne que beaucoup de choses qui sont faites pour un micro public : si l'Etat doit faire des efforts, c'est en direction de groupes plus fragiles, comme les demandeurs d'emploi peu qualifiés, âgés, etc. Il concède que le SDE pourrait avoir sur son site Internet une liste plus étoffée des offres concernant le public concerné par ce postulat, tout en insistant sur le fait que, face au 22'000 demandeurs d'emplois inscrits dans les ORP, il y a d'autres priorités.

Le chef du SDE remet aux membres de la commission une documentation sur le projet de l'OSEO évoqué par la postulante ainsi que le dépliant « Je cherche un emploi ». Il rappelle que, depuis la révision de la LACI, les étudiants n'ayant pas cotisés à l'assurance-chômage n'ont droit qu'à nonante indemnités forfaitaires après une période d'attente de cent vingt jours.

Durant cette période d'attente de cent vingt jours, ils peuvent bénéficier de l'aide et des conseils de leur ORP, de cours de technique de recherche d'emploi, de stages partiellement financés par l'assurance-chômage, d'allocations d'initiation au travail (AIT), d'une participation à une entreprise de pratique commerciale, de mesures qui leur sont spécifiquement destinées, financées par le Crédit Suisse et mises en place par l'OSEO et Intégration pour tous (IPT), organismes avec lesquels le Service de l'emploi a signé des accords de collaboration. Dès l'instant où le délai d'attente est épuisé et que la personne a droit à des indemnités de chômage, elle peut bénéficier de toutes les mesures du marché du travail, sur la base d'un bilan professionnel et des décisions de son conseiller ORP.

Discussion générale

La discussion générale montre que les préoccupations de la postulante sont largement partagées : il importe de mieux informer sur ce qui existe. Depuis la séance de la commission, le Service de l'emploi a modifié son site internet. Figure maintenant, sous la rubrique actualités, un thème intitulé "Primo demandeurs d'emploi qualifiés", lequel conduit à la page que l'on peut consulter via le lien :

<http://www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/espace-chomeurs/mesures-dinsertion-professionnelle/ primo-demandeurs-demploi-qualifies/>.

De plus, ce thème pourrait être mis en exergue à certains moments de l'année.

Il faut noter que le site contient des informations pour les stages. Cette année, les conseils ORP ont effectué 4500 visites en entreprises, dans le but de fournir des conseils, de trouver des places et de transmettre de l'information. Par ailleurs, le SDE utilise des canaux comme le « Supplément emploi » du 24 Heures, qui lui ouvre ses colonnes à intervalles réguliers.

Conclusion

Au vu des promesses faites lors de la séance (et devenues réalité quelques jours plus tard), la postulante décide de retirer son postulat, convaincue qu'un rapport du Conseil d'Etat n'apporterait pas d'amélioration concrète pour permettre aux jeunes diplômés de trouver un premier emploi. Or elle souhaitait des actions concrètes, ce que le dépôt de son postulat a provoqué.

Lausanne, le 16 janvier 2012

Le rapporteur :
(signé) *Jean-Jacques Schilt*